

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 31-309-1922 Interdiction de séjour.

n° 31-309-1922

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 août 1922

Numéro JO

n° 309 du 31/08/1922

Date du numéro

31 août 1922

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant 10 ans au nommé Djamah Yousouf Ahmed.